

Arrêté du Secrétaire d'Etat à l'Agriculture du 7 juillet 1961
(24 moharem 1381), portant règlement des abonnements à l'eau à usage domestique dans le centre de Douz.

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture,

Vu le décret du 5 août 1933 (13 rabia II 1352), portant règlement sur la conservation et l'utilisation des Eaux du Domaine Public, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété;

Vu l'arrêté du 6 février 1951 (28 rabia II 1370), portant règlement des abonnements à l'eau dans divers centres,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Il pourra être délivré des abonnements à l'eau à usage domestique dans le centre de Douz.

ART. 2. — Les dispositions de l'arrêté susvisé du 6 février 1951 (28 rabia II 1370), sont intégralement applicables aux abonnements à délivrer dans le centre de Douz, et notamment les tarifs de vente d'eau et les redevances accessoires qui suivront les modifications qui seront réglementairement édictées pour la fourniture d'eau dans les régies d'Etat.

Tunis, le 7 juillet 1961.

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture,

ABDESSELEM KNANI.

Vu :

Le Secrétaire d'Etat à la Présidence,

BAHI LADGHAM.

TABLEAU COMPLEMENTAIRE D'AVANCEMENT

ANNEE 1959

Adjoint techniques

1^{er} échelon :

Mohamed Jilani Chaherli, à compter du 3 octobre 1959.

Abdelmajid Ahrès, à compter du 3 octobre 1959.

ANNEE 1960

Adjoint techniques

1^{er} échelon :

Taieb Joseph, à compter du 3 avril 1960.

Abdelmajid Skhiri, à compter du 3 avril 1960.

Jacques Slama, à compter du 1^{er} mai 1960.

Salem Bel-Hadj Ali, à compter du 1^{er} août 1960.

Ahmed Bel-Harcha, à compter du 1^{er} août 1960.

Brahim ben Mohamed El-Fekki, à compter du 1^{er} novembre 1960.

Radhi Baouab, à compter du 3 janvier 1960.

Agents techniques

2^e échelon :

Abderrazzak Kaddour, à compter du 1^{er} août 1960.

1^{er} échelon :

Mohamed Essaïd Trabelsi, à compter du 21 avril 1960.

Daoud ben Abdelhamid Aziez, à compter du 21 avril 1960.

Salem ben Mohamed Abbès, à compter du 21 juillet 1960.

Habib ben Mohamed Sejjil, à compter du 21 juillet 1960.

Commis d'Administration

4^e échelon :

Mohamed El-Hédi Fakhfakh, à compter du 15 juin 1960.

TABLEAU D'AVANCEMENT

ANNEE 1961

Ingénieur principal

3^e classe, 2^e échelon :

Ben Saïd Slaheddine, à compter du 1^{er} août 1961.

Géologue principal

2^e classe, 2^e échelon :

Ahmed ben Ali Khouadja, à compter du 15 août 1961.

Adjoint techniques

2^e échelon :

Taïeb Baccar, à compter du 1^{er} mars 1961.

Mohamed Jilani Chaherli, à compter du 3 avril 1961.

Abdelmajid Ahrès, à compter du 3 avril 1961.

Radhi Baouab, à compter du 3 octobre 1961.

Jacques Slama, à compter du 1^{er} novembre 1961.

Agents techniques

3^e échelon :

Mongi ben Ali Ghedahem, à compter du 1^{er} octobre 1961.

Moniteurs principaux

4^e classe :

Nourredine Balma, à compter du 1^{er} juillet 1961.

Aleya Taktak, à compter du 1^{er} juillet 1961.

Hamouda Belloff, à compter du 1^{er} juillet 1961.

Jallaledine Zine, à compter du 1^{er} juillet 1961.

Commis d'Administration

5^e échelon :

Mohamed En-Naceur ben Sadok Jeddi, à compter du 5 juillet 1961.